



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : [contact@kpmg.ci](mailto:contact@kpmg.ci)

## **Contrat de Désendettement et de Développement C2D**

### **Projet « Education - Formation »**

#### **Rapport d'audit financier Exercices 2013 et 2014**

Période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014  
Rapport d'audit financier  
*Ce rapport contient 26 pages*

## **Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*À l'attention de Madame la Coordonnatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Education - Formation » pour la période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie);
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014.

### **Responsabilité de la préparation des états financiers**

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que, la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit, de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des

éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

**a) Procédures de passation de marchés**

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

**b) Compte bancaire dédié**

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de l'UCP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

**d) Système de contrôle interne**

Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses, à tous les niveaux du programme et des

autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

***e) Protection des actifs***

S'assurer que l'UCP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

***f) Exécution physique***

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

## **1 Examen des états financiers du projet**

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Education - Formation », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet, pendant la période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

## **2 Résultats des procédures convenues**

### *a) Procédures de passation de marchés*

Nos diligences relatives aux procédures de passations des marchés font apparaître des constatations décrites à la section 3 de notre rapport.

### *b) Compte bancaire dédié*

Les transactions réalisées sur les 3 comptes bancaires ACCD N°1035655001745, N°1035655000484, N°1035655002909 dédiés au « Projet Education - Formation », sont conformes aux accords de financement. Ces comptes présentent un solde cumulé créditeur de 4 757 440 213 francs CFA au 31 décembre 2014.

### *c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée*

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

### *d) Système de contrôle interne*

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

### *e) Protection des actifs*

Les différents actifs acquis dans le cadre du projet « Education - Formation », ont fait l'objet d'un inventaire physique. Nos diligences relatives à la protection des actifs n'ont pas relevé d'anomalies.

**f) Exécution physique**

Nos diligences relatives à l'exécution physique des travaux réalisés dans le cadre du projet, font apparaître des constatations décrites à la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 17 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



**Franck Nangbo**  
*Expert Comptable Diplômé*  
*Directeur Associé*



**Marcel Kopoin**  
*Associé*

## **Sommaire**

	<b>Pages</b>
1 Contexte et objectif de la mission .....	8
2 Volet audit des comptes du projet .....	11
3 Volet revue des passations de marchés .....	20
4 Volet analyse de l'exécution physique .....	21
Synthèse des recommandations .....	26

## **1 Contexte et objectif de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement d'importantes mesures, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure, d'un montant de 4.090 milliards de francs CFA sur un stock de 6.373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'État de Côte d'Ivoire et l'État français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de francs CFA. À cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D) présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;



- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D) présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. À ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Éducation-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Assainissement, Agriculture et Biodiversité), et des contrats d'exécution, ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D. Le projet « Education – Formation », qui fait l'objet du présent rapport d'audit, est régi par une convention d'affectation conclue le 20 septembre 2013.

Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Education - Formation » pour la période 2013 et 2014.

## **1.2 Objectifs de la mission et son déroulement**

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'État français et à l'État ivoirien, que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

À cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaisse et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nous avons dans le cadre de nos travaux, rencontré les structures suivantes :

- Le Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;
- Le Cabinet du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) ;
- La Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP) au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) et ses collaborateurs ;
- Le secrétariat Technique Permanent du Comité de Mise en œuvre de la Réforme de l'ETFP (MEMEASFP) ;
- Le Point Focal du projet C2D de l'INP-HB ;
- L'AFD
- L'Unité de Coordination du Projet C2D « Education-Formation » (UCP-EF).

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Education - Formation » se sont déroulés en novembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet.

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Education - Formation » se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en FCFA:

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES</b>					
<i>Période du 20 septembre 2013 au 31 Décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
<b>Dépenses de fonctionnement du projet</b>	<b>283 645 304</b>	<b>2</b>	<b>Solde d'ouverture au 01.01.2013</b>		
Dépenses MENET	210 036 949	2			
Dépenses MESRS	4 618 376	2			
Dépenses MEMEASFP	60 496 016	2			
Charges financières	8 493 963	2	<b>Ressources</b>	<b>6 500 000 000</b>	<b>1</b>
<b>Dépenses opérationnelles de l'UCP</b>	<b>1 458 914 483</b>	<b>3</b>	Approvisionnement MENET	2 500 000 000	
			Approvisionnement MESRS	3 500 000 000	
Dépenses MENET	94 962 452	3	Approvisionnement MEMEASFP	500 000 000	
Dépenses MESRS	1 244 470 368	3			
Dépenses MEMEASFP	119 481 663	3			
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>4 757 440 213</b>	<b>4</b>			
Banque MENET	2 195 000 599				
Banque MESRS	2 243 308 233				
Banque MEMEASFP	319 131 381				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 500 000 000</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 500 000 000</b>	

## Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2014

### Note 1 : Ressources

Les ressources correspondent aux fonds reçus sur le compte bancaire ACCD, au cours des années 2013 et 2014, au titre du projet « Education - Formation ». La réception effective de ces fonds a été confirmée à travers les relevés bancaires reçus de l'Agent Comptable Central du Trésor.

### Note 2 : Dépenses de fonctionnement du projet

L'état des dépenses de fonctionnement du projet « Education - Formation » pour la période 2013 – 2014, s'élève à 283,645 millions de francs CFA et se présente comme suit :

<b>Abréviations</b>	<b>Ministères concernés</b>	<b>Dépenses sur la période audité</b>	<b>Notes</b>
MENET	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	210 036 949	<b>2.1</b>
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	4 618 376	<b>2.2</b>
MEMEASFP	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	60 496 016	<b>2.3</b>
	Charges financières	8 493 963	<b>2.4</b>
<b>Total</b>		<b>283 645 304</b>	

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de l'UCP ;
- Les décrets de nomination du personnel de l'UCP ;
- Les ordres de paiement ainsi que les différents documents justifiant les dépenses sur la période audité ;
- Les relevés bancaires ;
- Bon de commande, factures, bon de livraison et attestations de services fait ;
- Etc.

L'exploitation de la documentation obtenue nous a permis de faire une synthèse par nature des dépenses relatives au projet « Education - Formation ». Ces dépenses réparties par ministère s'analysent comme suit :

**Note 2.1 : Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)**

L'état des dépenses par nature du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montants	Notes
Dépenses de personnel	60 284 735	<b>a 1</b>
Dépenses pour mise en œuvre des activités MENET	122 529 398	<b>a 2</b>
Autres dépenses de fonctionnement	27 222 816	<b>a 3</b>
<b>Total</b>	<b>210 036 949</b>	

✓ **Les dépenses de personnel**

Les charges de personnel sur la période audité se présentent comme suit :

Charges de personnel au 31/12/2014	Montants
Rémunération du personnel	41 216 667
Cotisation CNPS des agents	6 668 068
Indemnités de responsabilité	8 400 000
Autres indemnités	4 000 000
<b>Total</b>	<b>60 284 735</b>

Les rémunérations correspondent aux différents salaires payés aux membres du personnel de l'UCP « Education - Formation », pour un montant total de 41,2 millions de francs CFA.

Les cotisations sociales sont celles payées pour le compte du personnel de l'UCP à hauteur de 6,6 millions de francs CFA.

Les indemnités de responsabilités et autres indemnités sont celles payées à l'Agent Comptable et à son Assistant, ainsi qu'au Contrôleur Financier et à son Assistant.

Nos contrôles sur ces postes n'ont pas révélé d'anomalies.

✓ **Les dépenses relatives à la mise en œuvre des activités du MENET**

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des activités se présentent comme suit :

<b>Mise en œuvre des activités MENET</b>	<b>Montants</b>
Frais de réception et de cérémonies	43 707 840
Autres locations	53 870 558
Indemnités de mission à l'intérieur	674 000
Location de véhicules	4 260 000
Autres frais de transport et mission	13 425 000
Frais de mission du personnel MENET	6 592 000
<b>Total</b>	<b>122 529 398</b>

- Le montant de 43,7 millions de francs CFA, correspond aux déjeuners, pause-café et perdiems, de restauration offerts lors la tenue des ateliers, séminaires et formations organisés par l'UCP dans le cadre de la réforme de l'Enseignement Technique ;
- Le montant des autres locations de 53,9 millions de francs CFA, concerne les locations de salles, ainsi que la réservation des chambres d'hôtels servant à l'hébergement des participants aux différents ateliers, séminaires et formations financés par l'UCP ;
- Ces indemnités de mission à l'intérieur correspondent aux frais de mission à l'intérieur du pays. Sur la période auditée, elles sont en générale liées aux activités de supervision des séminaires CODIPOST organisés à l'intérieur du pays, et à Grand-Bassam ;
- Les locations de véhicule de 4,3 millions de francs CFA, sont relatives aux frais de transport et de mission. Ils concernent les frais de transports payés aux différents participants des ateliers, formations, et séminaires soumis par les Ministères Techniques, et financés par l'UCP pour un montant total de 13,45 million de francs CFA ;
- Les frais de mission du personnel du MENET sont relatifs aux différents perdiems versés au personnel du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, pour un montant total de 6,592 millions de francs CFA.

Nos travaux relatifs à la mise en œuvre des activités du MENET n'ont pas relevé d'anomalies.

✓ **Les autres charges de fonctionnement**

Les autres charges de fonctionnement du MENET se répartissent de la façon suivante :

Autres dépenses de fonctionnement	Montants
Frais de publications	15 831 863
Frais de téléphone mobile et internet	6 076 692
Entretien des locaux	2 298 640
Catalogues, imprimés publicitaires	2 076 599
Achats de petit matériel	655 325
Divers frais bancaires	230 697
Frais d'annonces et insertions	30 000
Transport de plis	23 000
<b>Total</b>	<b>27 222 816</b>

- Les frais de publications concernent les différentes publications des appels d'offre relatifs au choix des fournisseurs et autres prestataires sur la période audité pour un montant total de 15,8 millions de francs CFA ;
- Les frais de téléphone mobile et internet correspondent pour 6 millions de francs CFA aux abonnements téléphoniques et internet du personnel pour le compte de l'UCP ;
- Les frais d'entretien des locaux concernent la fourniture et la pose d'une cloison dans les locaux de l'agence comptable du Projet pour un montant total de 2,3 millions de francs CFA ;
- Les frais de publicité, d'entretien des locaux, et d'abonnement internet sont des charges qui concernent de façon générale l'UCP « Education - Formation » mais payées par le compte bancaire du MENET.

Nos travaux relatifs aux autres charges de fonctionnement n'ont pas relevé d'anomalies.

**Note 2.2 : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**

L'état des dépenses par nature du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), se présente comme suit :

Libellés	Montants	Notes
Rémunération du personnel sous contrat et des décisionnaires	3 300 000	<b>b 1</b>
Cotisation CNPS des agents	418 376	
Achats de carburants pour les véhicules de service	900 000	
Total	<b>4 618 376</b>	

Le montant de 3,3 millions de francs CFA, concerne les salaires du personnel local affecté à l'appui pour la modernisation et la réforme des universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire AMRUGE – CI.

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

**Note 2.3 : Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP)**

L'état des dépenses relatives au Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), se présente comme suit et par nature:

Libellés	Montants	Notes
Autres locations	19 957 826	<b>c 1</b>
Frais de réception et cérémonie	31 255 870	<b>c 2</b>
Indemnités de mission à l'intérieur	170 000	
Communiqué de presse, radio et télévision et publicité	677 320	
Intérêts et frais financiers - institutions financières et du système bancaire intérieur	890 940	
Autres frais de transport et mission	8 435 000	<b>c 3</b>
Total	<b>60 496 016</b>	

**C1 : Autres locations**

Le montant de 19,96 millions de francs CFA, est relatif aux locations de salles, ainsi qu'à la réservation des chambres d'hôtels servant à l'hébergement des participants aux différents ateliers, séminaires et formations financés par l'UCP.

**C2 : Frais de réception et de cérémonie**

Le montant de 31,26 millions de francs CFA, correspond aux déjeuners, pause-café et perdiems de restauration offerts lors la tenue des ateliers, séminaires et formations,



organisés par l'UCP dans le cadre de la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**C3 : Autres frais de transport et mission**

Le montant de 8,4 millions de francs CFA, correspond aux perdiems et frais de transport octroyés aux participants des différents ateliers, séminaires et formations.

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

**Note 2.4 : Charges financières**

Les charges financières s'élèvent à 8,493 millions de francs CFA, et correspondent aux frais bancaires supportés par le projet. Nous avons confirmé des montants avec les différents relevés bancaires obtenus de l'ACCD.

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

**Note 3 : Dépenses opérationnelles du projet**

L'état des dépenses opérationnelles du projet « Education - Formation » pour la période 2013 – 2014, s'élève à 1 458,914 millions de francs CFA et se présente comme suit :

<b>Abréviations</b>	<b>Ministères concernés</b>	<b>Dépenses sur la période audité</b>	<b>Notes</b>
MENET	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	94 962 452	<b>3.1</b>
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	1 244 470 368	<b>3.2</b>
MEMEASFP	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	119 481 663	<b>3.3</b>
<b>Total</b>		<b>1 458 914 483</b>	

Les commentaires détaillés des dépenses par nature, et par ministère sont présentés ci-après :

**Note 3.1 : Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)**

L'état des dépenses par nature du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Notes</b>
Dépenses d'investissement	55 166 643	<b>a 1</b>
Rémunération des prestations extérieures	39 795 809	<b>a 2</b>
<b>Total</b>	<b>94 962 452</b>	

### ✓ Dépenses d'investissement

L'état détaillé des dépenses d'investissement pour 55 millions de francs CFA se présente comme suit :

<b>Dépenses d'investissement au 31/12/2014</b>	<b>Montants</b>
Bâtiment administratif à usage de bureau	23 646 500
Matériel informatique de bureau	16 726 500
Autres matériels et équipements techniques	7 432 525
Conception des systèmes d'organisation –progiciels	5 161 118
Matériel et mobilier de bureau	2 200 000
<b>Total</b>	<b>55 166 643</b>

Les investissements sur la période concernent les éléments suivants :

- L'aménagement de conteneurs en bureau sur le site de l'UCP pour un montant de 23,6 million de francs CFA ;
- L'acquisition de matériel informatique pour le compte de l'UCP (Ordinateurs portable, et ordinateurs de bureaux, imprimantes couleurs, onduleurs, etc.), pour un montant de 16,7 millions de francs CFA ;
- L'acquisition de coffre-fort, la fourniture et installation de système de protection contre les effets directs et indirects de la foudre (paratonnerre/ parafoudre), et l'acquisition de vidéo projecteurs pour le compte de l'UCP à un montant total de 7,4 millions de francs CFA ;
- L'installation de la version bi-projet du logiciel de gestion de projet TOMPRO pour un montant de 5,1 millions de francs CFA ;
- L'acquisition et l'installation de splits au sein l'UCP pour un montant total de 2,2 millions de francs CFA.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le montant de 55,2 millions de francs CFA, relatif aux dépenses d'investissement de la période est correct, et correspond à l'ensemble des biens existants à l'UCP.

### ✓ Rémunération des prestations extérieures

Le montant de 39,8 millions de francs CFA, correspond pour 28 millions de francs CFA, au paiement de l'avance relative à la conception des plans pour la construction des 40 collèges de proximité. La différence de 11,8 millions de francs CFA, correspond aux différentes charges supportées dans le cadre de l'organisation des ateliers d'analyse et de jugement des offres, pour le choix du prestataire en charge de cette conception.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que la rémunération des prestataires extérieurs ne comporte pas d'anomalies.

***Note 3.2 : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)***

Les dépenses opérationnelles du MESRS s'élèvent à 1 244, 470 millions de francs CFA et concernent :

✓ **Rémunération de prestations extérieures**

Le montant de 904,3 millions de francs CFA, correspond aux avances versées pour le règlement des frais de consultance des structures internationales, pour la mise en œuvre du projet d'appui à la modernisation et à la réforme des universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire. Ces structures sont les suivantes : l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), et CAMPUS France.

✓ **Autres matériels et équipements techniques**

Le montant de 340,1 millions de francs CFA, correspond à l'acquisition de matériel technique pédagogique pour le compte de l'INP – HB (Institut National Polytechnique Houphouët Boigny).

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le montant de 340,1 millions de francs CFA est correct, et correspond à l'ensemble du matériel acquis pour le compte de l'INP-HB.

***Note 3.3 : Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation professionnelle (MEMEASFP)***

Le montant de 119,5 millions de francs CFA, correspond à l'avance versée pour le règlement des frais de consultance, à l'établissement FEI (France Expertise Internationale), dans le cadre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Nos travaux relatifs à cette dépense n'ont pas relevé d'anomalies.

**Note 4**

Le projet « Education – Formation », présente un solde de trésorerie global de 4 757 440 213 de francs CFA au 31 décembre 2014.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet « Education – Formation » est correct, et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet au 31 décembre 2014.

### **3 Volet revue des passations de marchés**

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Education - Formation », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passations de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées, conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés, en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examen de conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offre ont été suivis, et que les procédures de publication ont été respectées, conformément à des modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et date de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) et le dossier type d'appel d'offres, afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaires à exécuter le contrat, critère d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires, rejet des soumissions en retard, ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, lecture des détails, procès verbal de l'ouverture des plis, procès verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;
- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres, procès verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

Nos travaux relatifs à la passation des marchés n'ont pas relevé d'anomalies.

## 4 Volet analyse de l'exécution physique

### 4.1 Description des activités

Bien que la convention d'affectation du projet « Education - Formation » ait été signée le 20 septembre 2013, nous notons que la majorité des activités planifiées en 2013 et 2014 ont été réalisées pour deux composantes sur trois, à l'exception de la composante 1 qui a stagné à 20% de taux d'exécution.

La composante 2 présente un taux global d'exécution technique de 75%, tandis que la composante 3 volet INPHB a un taux de 57% et le volet AMRUGE un taux de 64%.

Ces différences de taux traduisent principalement les difficultés rencontrées au démarrage du projet suivant les composantes. En effet, si tous les projets ont connu un retard d'exécution lié souvent à des lenteurs administratives, des situations spécifiques expliquent les résultats observés dans certaines composantes détaillées ci-dessous :

#### 4.1.1 Composante 1: Education de base

Cette composante a pour objectif, d'améliorer l'accès et la qualité dans l'Enseignement Primaire et au Collège. Cet objectif général s'opérationnalise à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Construire et équiper 116 écoles primaires comprenant chacune (3 salles de classe, 1 classe de maternelle et des latrines) dans 08 Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET). Les DRENET retenues sont les suivantes : Bondoukou, Bouna, Boundiali, Ferkessédougou, Korhogo, Minignan, Touba et Odienné ;
- Construire et équiper 40 collèges de proximité dans ces mêmes DRENET ;
- Appuyer le système de formation des enseignants, par (i) la réhabilitation de deux CAFOP (Man et Katiola) ; (ii) l'acquisition de matériel didactique pour l'ensemble des CAFOP ; (iii) et leur équipement en TICE ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines et financières au niveau central et déconcentré, par (i) la mise en œuvre d'une application de codification des postes de travail, dénommée CODIPOST ; (ii) la validation d'un plan de la formation continue du personnel administratif du MENET ; (iii) la préparation d'un plan d'amélioration de la gestion financière avec la DAF.

#### 4.1.2 Composante 2: Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)

La réforme du secteur vise à l'horizon 2020, à avoir « un système de Formation Professionnelle et Technique accessible à tous, et qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale ». Pour ce faire, elle s'organise autour de six axes stratégiques majeurs, à savoir:

Axe 1: Accès à la formation

Axe 2: Offre de formation

Axe 3: Partenariat Ecole - entreprise

Axe 4: Insertion professionnelle

Axe 5: Développement des compétences

Axe 6: Gouvernance du système

Le Projet C2D propose de réaliser les objectifs de la réforme par la modernisation des dispositifs de formation, en Partenariat Public Privé avec les branches professionnelles.

La Composante ETEFP du projet, financée à hauteur de 11, 8 milliards de francs CFA (18 millions d'euros), comporte deux volets:

✓ **Volet 1: Rénover trois filières de formation technique et professionnelle**

(Industries Agro Alimentaires (IAA), Bâtiment Travaux Publics (BTP), Maintenance Industrielle (MI) en partenariat avec deux branches professionnelles (IAA, BTP):

- Réhabiliter, agrandir les infrastructures ;
- Moderniser les équipements ;
- Actualiser les contenus de formation ;
- Recycler les formateurs ;
- Introduire la formation en alternance école-entreprise et promouvoir l'apprentissage ;
- Implanter une gouvernance en partenariat et une gestion autonome.

✓ **Volet 2: Appui institutionnel**

L'appui institutionnel a pour objectif de :

- Renforcer le pilotage de la modernisation de l'ETFP ;
- Organiser l'implication des branches professionnelles dans le dispositif de formation.

#### **4.1.3 Composante 3: Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

Cette composante vise à soutenir le système d'enseignement supérieur dans la professionnalisation des filières de formation (universités et écoles d'ingénieurs) vers les secteurs porteurs de l'économie et de soutenir le développement de la recherche scientifique. Elle comprend deux sous-composantes: l'INP-HB et les Universités et grandes écoles.

## **4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions**

Nos diligences ont porté sur:

### **L'analyse documentaire des éléments suivants :**

- Le plan annuel d'activité 2015 ;
- Le Contrat FEI (France Expertise Internationale), appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- La Convention de partenariat entre le MESRS et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), P/C Agence Inter-Etablissement de Recherche pour le Développement (AIRD) et l'Agence CAMPUS France ;
- Les aide-mémoires des missions AFD et des cabinets d'études opérant sur les projets.

### **Des entretiens avec les acteurs suivants du projet :**

- Le Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) ;
- Le Directeur Général de la Formation Professionnelle (DGFP) au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) et ses collaborateurs ;
- Le secrétaire Technique Permanent du Comité de Mise en œuvre de la Réforme de l'ETFP (MEMEASFP) ;
- Le Point Focal du projet C2D de l'INP-HB ;
- Le Responsable de l'éducation à l'AFD ;
- L'Unité de Coordination du Projet C2D Education-Formation (UCP-EF).

Ces diligences nous permettent d'attester que malgré les difficultés accusées, les activités ont été généralement réalisées, conformément aux cahiers des charges initialement validés entre les parties. En effet, un certain nombre d'activités n'ont pu être exécutées comme convenu. Ces cas sont présentés ci-après ainsi que les difficultés rencontrées pour chaque composante :

#### **4.2.1 Composante 1: Education de base**

Le projet a rencontré un important retard au démarrage essentiellement imputable:

- Aux interférences entre projets (PPU, C2D, PUAEB), ayant conduit à l'affectation des sites préalablement pressentis pour la construction des écoles du Projet C2D au PPU; il a fallu de ce fait trouver de nouveaux sites de rechange;
- Aux divergences entre les acteurs (autorités du MENET, Préfets de Régions, Cadres locaux, autorités politiques locales et populations) sur le choix des sites d'implantations des écoles et des collèges de proximité;
- A la durée de la sensibilisation des acteurs sur la nécessité de l'implication de nouveaux acteurs, notamment les ONG;
- Au manque de vision commune et partagée des contraintes et des urgences du projet par tous les acteurs;
- Au temps des discussions entre les acteurs pour harmoniser les points de vue sur l'application ou l'interprétation de la réglementation;
- A la faiblesse de communication entre acteurs au démarrage du projet.

Mais de l'avis de tous les interlocuteurs, les retards accumulés au démarrage ont été rattrapés sur la période 2015, au cours de laquelle le projet a connu un développement notable.

#### **4.2.2 Composante 2: Enseignement Technique et Formation Professionnelle**

Le taux de réalisation de la composante (75%) est le plus élevé des trois composantes. Mais on y enregistre aussi d'importantes difficultés de communication, notamment un réel déficit d'information à combler.

Les Bureaux d'Etudes animés de bonne volonté ont parfois démarré leurs travaux sans attendre la signature des contrats. Mais ce dynamisme apparent ne peut occulter les nombreux malentendus entre les acteurs, notamment le cabinet du MEMEASFP, le CPP, le CMR et le Point Focal C2D.

La conséquence immédiate de ce dysfonctionnement est la non validation des DAO des projets de construction, et des différents schémas de l'ingénierie pédagogique et de la formation proposés par le Point Focal C2D.

#### **4.2.3 Composante 3: Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

##### **✓ INPHB**

La sous-composante INPHB qui a un taux de réalisation moyen (57%), est confronté aux difficultés liées au choix des opérateurs pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), retards liés aux résultats de l'étude de faisabilité, aux appels d'offres infructueux, aux difficultés de payer les entreprises étrangères par lettre de crédit ainsi qu'aux malentendus de départ avec la DMP pour l'exécution des marchés. Il convient de



souligner le rôle positif de l'assistance technique étrangère, qui a mobilisé ses experts à temps pour la conduite des activités et la disponibilité des différents livrables.

✓ **AMRUGE**

S'agissant de la sous-composante AMRUGE, cette première étape a permis de réaliser de nombreuses et importantes activités (64% de taux de réalisation technique).

Les différents volets de la réforme des universités et grandes écoles publiques, ont démarré avec l'appui des partenaires techniques et scientifiques, qui permettent aux institutions de l'enseignement supérieur d'entrer de plein pied dans la modernité.

## **Synthèse des recommandations sur le volet technique**

Le projet C2D est ambitieux et mobilise l'ensemble des acteurs du secteur Education - Formation. Par ces objectifs novateurs pour le système éducatif ivoirien, il apporte une impulsion nouvelle pour mettre l'éducation au service du développement.

Cependant, malgré ses succès, la première phase du projet comporte des insuffisances qu'il convient de corriger. Les principales recommandations que soulèvent les questions identifiées sont les suivantes:

- ✓ **Recommandations sur la composante 1: Education de base**
  - Mieux informer et sensibiliser au préalable les acteurs sur le projet ;
  - Adopter une procédure souple pour certains marchés et intervenants (ONG) ;
  - Relancer les procédures d'appels d'offre pour les projets en cours ;
  - Prévoir les moyens de combler le déficit prévisionnel d'enseignants en phase de croisière du projet "collège de proximité";
  - Envisager la création de centres régionaux de formation d'enseignants, centres pilotes pour les futures Ecoles Normales Supérieures (ENS) dans les régions.
  
- ✓ **Recommandations sur la composante 2: ETFP**
  - Améliorer les délais d'analyse des dossiers et de prise de décision par les acteurs du MEMEASFP (Cabinet, CPP, CMR et Point Focal C2D) ;
  - Mettre en place un cadre de travail à périodicité mensuelle entre la DGFP, les Directions Centrales et le Secrétariat Permanent du CMR ;
  - Créer une meilleure synergie entre les experts recrutés sur le C2D.
  
- ✓ **Recommandations sur la sous-composante 3 : AMRUGE**
  - Mettre en place un dispositif de suivi évaluation du projet par composante ;
  - Mettre en place un système d'information et de communication sur le système LMD.